

*en haute mer) n'est certes pas nouvelle, mais nous croyons que le moment est venu de lui donner préséance*². [Traduction]

Toute formule non traditionnelle de financement de l'ONU devrait forcément se faire par des activités qui ne sont pas en ce moment une source importante de revenus pour les États membres et qui ne nuiraient pas à leur niveau de vie ou à leurs droits. Voici une des conclusions auxquelles a abouti un atelier tenu récemment sur la recherche de façons inédites de financer l'ONU : « L'important est de trouver des sphères d'activité lucratives qui ne sont pas la chasse gardée des États³ ».

Interprété très étroitement, l'article 17 de la Charte de l'ONU (portant que les dépenses de l'Organisation sont supportées par les Membres selon la répartition fixée par l'Assemblée générale) peut aussi servir de fondement juridique pour contester l'adoption d'un autre mode de financement. Sans compter que parmi les sources de financement possibles, nombreuses sont celles qui recoupent celles des organismes onusiens spécialisés ou se situent dans leur compétence ou encore carrément en dehors du système. La première chose à faire est d'étudier en détail ces aspects juridiques.

Mises à part ces réserves, les nouveaux modes de financement possibles se répartissent en trois grandes catégories. La première est celle de la taxe Tobin sur les opérations de change internationales. La seconde consiste en taxes sur les voyages, les transports, les communications ou d'autres transactions internationales. La troisième catégorie porte sur l'utilisation d'une partie du patrimoine commun et consiste en droits sur les fonds marin ou en taxes sur la pollution. Examinons maintenant quelques-unes de ces approches.

La taxe Tobin sur les opérations de change

Quel que soit le système envisagé, il importe de circonscrire une assiette fiscale qui soit politiquement acceptable. Une de ces propositions est la taxe Tobin, qui a été conçue pour améliorer l'efficacité du plus grand marché mondial, celui des opérations de change. Dans une allocution⁴ prononcée en 1978, James Tobin a fait valoir qu'une

² Aspen Institute Report, *The Planetary Bargain*, 1975.

³ Jane Boulden, *Workshop on Unconventional Approaches to United Nations Financing : An Interim Report*, Centre canadien pour la sécurité internationale, Ottawa, novembre 1995.

⁴ James Tobin, « A Proposal for International Monetary Reform », allocution du président devant l'*Eastern Economic Association*, publiée dans l'*Eastern Economic Journal*, 4, 1978. Pour lire sur le sujet, voir David Felix, « The Tobin Proposal », *Futures*, vol. 27, n° 2, mars 1995.